

clause d'exclusivité et auto entreprise

Par **tavas**, le **14/04/2009** à **10:45**

Bonjour

Dans mon contract de travail il y a une clause d'exclusivité m'interdisant toute activité pour le compte de tiers ou pour mon propre compte en dehors de l'activité principale de consultante avec mon employeur.

Je souhaite pour autant créer une auto entreprise pour arrondir mes finances personnelles. Mon employeur actuel et dans la limite d'activités qui ne rentrent pas en concurrence avec ce qu'il me demande de faire aujourd'hui, peut-il m'empêcher, en prétextant la faute grave, de créer cette auto entreprise ?

Merci
pour vos réponses.

TAVAS